GROUPE	M1	FONGICIDE

Nufarm

Parasol
Fongicide en Suspension Concentrée

AGRICOLE

HYDROXYDE DE CUIVRE

ATTENTION **POISON**

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Pour les haricots, les concombres, les poivrons, les pommes de terre et les tomates.

GARANTIE:

Cuivre élémentaire, sous forme d'hydroxyde de cuivre … 24,4%

N$^{o.}$ D'HOMOLOGATION: 25901 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444

Contenu Net : (1-450) LITRES

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Utiliser de 0,8 à 3,2 litres/ha de Parasol Fongicide en Suspension Concentrée suivant les indications. Parasol Fongicide en Suspension Concentrée peut être pulvérisé à l'aide de tous les types d'équipement de pulvérisation. Le volume de produit pulvérisé peut être soit élevé soit faible. Aucun agent tensio-actif nécessaire.

Les instructions spécifiques qui suivent se basent sur des applications générales. Cependant, les recommandations du Ministère Provincial d'Agriculture devront être soigneusement suivies quant au calendrier d'application, la fréquence et le nombre de pulvérisations par saison.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Parasol Fongicide en Suspension Concentrée, fongicide ou bactéricide du groupe M1. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants au Parasol Fongicide en Suspension Concentrée et à d'autres fongicides ou bactéricides du groupe M1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides ou bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides ou aux bactéricides :

• Dans la mesure du possible, alterner le Parasol Fongicide en Suspension Concentrée ou les fongicides ou bactéricides du même groupe M1 avec des fongicides ou bactéricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

• Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides ou bactéricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

• Utiliser les fongicides ou bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

• Inspecter les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

• Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

• Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

• Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR AVION

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Lorsque les conditions climatiques favorisent le développement des maladies, ou en présence de pressions sévères, appliquer la dose élevée du produit indiquée plus bas.

HARICOTS, brûlure bactérienne, aréolée *(Pseudomonas syringae pv. phaseolicola),* **brûlure bactérienne, commune** (*Xanthomonas campestris pv*. *phaseoli*): À titre préventif, traiter d'abord lorsque les plantes ont 15 cm de haut et ensuite tous les 7 à 14 jours, selon les conditions locales. Utiliser 2,3 à 3,12 litres/ha, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus 6 traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 7 jours.

CONCOMBRES, tache angulaire *(Pseudomonas syringae pv. lachrymans):* Traiter chaque semaine, dès que les sarments commencent à pousser. Utiliser 2,3 à 3,12 litres/ha. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 5 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

POIVRONS, tache bactérienne *(Xanthomonas campestris pv. vesicatoria and X. vesicatoria):* Dès que la maladie menace, appliquer 2,3 à 3,12 litres/ha, tous les 7 à 14 jours, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

POMMES DE TERRE, brûlure alternarienne, (*Alternaria solani*), **mildiou** (*Phytophthora infestans*)**:** Utiliser en respectant un intervalle de 7 à 10 jours, dès que les plantes ont atteint 15 cm de hauteur et jusqu'au moment de la récolte. Utiliser de 0,8 à 1,80 litres/ha de Parasol Fongicide en Suspension Concentrée selon la densité du feuillage, combiné avec 1,75-2,25 kg de Mancozèbe (80% actif) par ha. Une dose de 2,40 litres/ha de Parasol Fongicide en Suspension Concentrée peut être utilisée lors du défanage avec un déshydratant ou tout seul après le défanage, avant la récolte. Ce traitement tardif peut permettre de réduire l'infection des tubercules par le champignon responsable du mildiou, pendant la récolte. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la

récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 5 jours.

TOMATES, tache bactérienne *(Xanthomonas campestris pv. vesicatoria),* **moucheture bactérienne** *(Pseudomonas syringae pv. tomato),* **chancre bactérien** *(Clavibacter michiganensis subsp. michiganensis),* **tache septorienne** *(Septoria lycopersici),* **brûlure alternarienne** *(Alternaria solani)***, mildiou** *(Phytophthora infestans)**:*** Dès que la maladie menace, appliquer 2,3 litres/ha, tous les 7 à 10 jours ou plus souvent si la maladie est grave. Il est conseillé d'y associer du manèbe ou du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

ZONES TAMPONS

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Site d'utilisation	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Haricots	35	15	20	10	1
	Concombres	20	10	10	5	1
	Poivrons	40	20	20	10	1
	Pommes de terre	40	20	20	10	1
	Tomates	45	20	25	10	1

* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. Les

pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
NOCIF SI INHALÉ - ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION
IRRITE LES YEUX – ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

Si le port de gants est exigé sur l'étiquette, nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever.

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures ne soit écoulé.

Nocif si avalé.
Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
Ne pas contaminer les aliments ou la nourriture des animaux. Do not contaminate any body of water.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de

résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet du CropLife Canada, www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou pendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Traiter symptomatiquement.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit inutilisé dans son récipient d'origine seulement, dans un endroit sec et frais, bien ventilé et hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Si le récipient ou le sac est endommagé, placez-le dans un sac en plastique. Ramassez avec une pelle tout déversement, le mettre dans un sac en plastique et scellez le sac avec un ruban adhésif.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

10-4240